










Informations communales

Conseil communal – Législature 2021 - 2026

Le Conseil communal issu des élections du 7 mars dernier s'est constitué le samedi 24 avril 2021. La répartition des fonctions et des dicastères s'est faite dans une ambiance constructive, conformément aux attentes des Conseillères et Conseillers communaux et dans l'intérêt de notre commune et de ses habitants.

Répartition des dicastères

Syndic Suppléante : Christine Varone	Savio Michellod savio.michellod@granges-veveysse.ch		Administration générale Relations publiques Sécurité Jeunesse
Vice-Syndic Suppléant : Savio Michellod	Christine Varone christine.varone@granges-veveysse.ch		Finances Economie Transports
Conseillère communale Suppléant : Stéphane Dorthe	Fabienne Dietrich fabienne.dietrich@granges-veveysse.ch		Eaux Gestion des déchets
Conseiller communal Suppléante : Annelore Kleijer	Stéphane Dorthe stephane.dorthe@granges-veveysse.ch		Immeubles Constructions Agriculture
Conseillère communale Suppléante : Fabienne Dietrich	Annelore Kleijer annelore.kleijer@granges-veveysse.ch		Enfance Energie Environnement Aménagement
Conseillère communale Suppléante : Kimberly Wälti	Laurence Prizzi laurence.prizzi@granges-veveysse.ch		Santé Culture, Sport et Loisirs
Conseillère communale Suppléante : Laurence Prizzi	Kimberly Wälti kimberly.waelti@granges-veveysse.ch		Affaires sociales Routes Cimetière

C'est durant la première séance de l'Assemblée communale, qui aura lieu le 1^{er} juin 2021, que nous procéderons à certains actes constitutifs, notamment à l'élection des commissions obligatoires relevant du législatif.

Voici les trois commissions élues par l'Assemblée communale le 1^{er} juin prochain :

La commission **financière** : élue par l'Assemblée communale et composée de **cinq membres**, ses principales attributions sont :

- Elle examine le budget et les comptes ;
- Elle donne son préavis sur le plan financier ;
- Elle émet une proposition de désignation de l'organe de révision à l'intention de l'assemblée communale.

La commission des **naturalisations** : élue par l'Assemblée communale et composée de **cinq à huit membres**. Elle a pour tâches :

- D'auditionner les personnes souhaitant obtenir la nationalité suisse ;
- De soumettre un préavis au Conseil communal.

La commission **d'aménagement** : composée de **sept membres**, dont cinq sont élus par l'Assemblée communale et deux par le Conseil communal (représentants de l'exécutif), elle a les attributions suivantes :

- Elle appuie le Conseil communal dans l'élaboration du plan d'aménagement local et dans l'application de celui-ci.

Nous invitons les personnes intéressées à rejoindre une commission à informer l'Administration communale, afin que nous puissions préparer au mieux l'élection des commissions.

Les autres commissions communales (commission de l'énergie et commission de bâtisse du bâtiment de la Léchère 2b) sont nommées par le Conseil communal. Les représentants de Granges au sein des commissions intercommunales (commission pour l'accueil extrascolaire, conseil des parents de l'école primaire, conseil des parents de l'école secondaire) sont également proposés par l'exécutif. Les personnes intéressées à rejoindre ces commissions peuvent s'annoncer, d'ici au 28 mai 2021, auprès du secrétariat communal.

Le Conseil communal remercie chaleureusement les citoyennes et citoyens pour leur participation et leur soutien lors des dernières élections communales. Il est volontiers à votre disposition si vous souhaitez des renseignements complémentaires et se réjouit de contribuer au bon fonctionnement de la commune durant les cinq prochaines années.

Le Conseil communal